

# Bulletin d'adhésion

Les coopératives et négociants prélèvent systématiquement des cotisations syndicales sur nos livraisons de grains. Pour nous soutenir, vous pouvez demander que ces cotisations soient reversées à l'OPG plutôt qu'à d'autres syndicats.

## L'agriculteur :

Nom : ..... Prénom : .....  
Raison sociale : .....  
Adresse : .....  
CP : ..... Ville : .....  
Tél : ..... Fax : .....  
Mobile : .....  
E-mail : .....

Conformément à la législation, je demande aux organismes stockeurs de prélever et de reverser à l'OPG toutes mes cotisations syndicales professionnelles comme cela se fait déjà en faveur d'autres syndicats.

Cette décision est à prendre en compte à partir de la campagne en cours et est valable jusqu'à nouvel avis de ma part.

Date : ..... Signature :

## Montant des cotisations :

Les négociants et coopératives à qui je suis susceptible de vendre ma récolte sont :

Noms	Adresses
NON DIVULGUÉ AUX OS	

## Important :

Remplir ce bon, le dater, le signer et le renvoyer à :  
OPG - 1 impasse Marc Chagall  
BP50590 - 32022 AUCH cedex 9

Nous transmettrons votre adhésion à vos organismes stockeurs.

## Qui sommes-nous ?



Nicolas Jaquet  
Président de l'OPG

L'Organisation des producteurs de grains (OPG) représente et défend l'ensemble des producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux. Nous cultivons toutes ces espèces sur nos fermes, il est donc important d'avoir une vision globale et équilibrée pour ces cultures et leurs récoltes. Les responsables de l'Organisation des producteurs de grains sont de vrais agriculteurs qui tirent leur revenu de leurs exploitations agricoles. L'OPG recense 2 500 adhérents, tous agriculteurs, répartis sur 85 départements et ayant exprimé librement leur volonté d'adhérer. Le fonctionnement de l'OPG est démocratique. Son conseil d'administration est élu par l'assemblée générale ; il n'est pas nommé par un syndicat généraliste ou des coopératives, sources de dérives... L'OPG est habilitée à percevoir les cotisations syndicales, prélevées par les collecteurs sur les livraisons des producteurs. L'OPG le fait avec le consentement de l'agriculteur.

**L'OPG est le syndicat pour les grandes cultures de la Coordination Rurale.**

## Organisation des Producteurs de Grains

1 Impasse Marc Chagall - BP 50590  
32022 AUCH cedex 9

Responsable : Jacques Commère  
Tél : 05 62 60 14 30 Fax : 05 62 60 32 84  
E-mail : [contact@opg.fr](mailto:contact@opg.fr)

[www.opg.fr](http://www.opg.fr) - [www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)



## Grandes cultures

01/2018 © Dusan Kostic - Fotolia.com - Impression BCR 32200 GIMONT - Merci de ne pas jeter sur la voie publique



## Défendre notre passion

## Vivre de notre métier

## Pourquoi nous rejoindre ?

- ▶ Cela fait 5 ans que nous n'avons pas un revenu décent ! Notre filière ne s'intéresse qu'à la vocation exportatrice sur les pays tiers, ignorant le marché européen qui est pourtant notre marché naturel.
- ▶ La PAC est réduite au seul partage d'un budget en régression, elle n'a plus de projet, elle ne répond plus aux objectifs du traité fondateur de l'UE. C'est une gabegie financière, à moins que ce ne soit qu'un plan social...
- ▶ La France doit changer d'attitude face à la Commission européenne. Si nous continuons à préférer de mauvais conseils en matière de libre-échange, notre situation ne s'améliorera pas.
- ▶ Vous en avez marre des responsables agricoles au service d'autres intérêts ou d'idéologies.
- ▶ Vous désirez vivre dignement de votre métier avec moins de contraintes administratives, environnementales ou réglementaires, de paperasse et de contrôles.

**Vous souhaitez tout simplement que soit défendue notre profession de producteurs de grains ?**

Alors, rejoignez des agriculteurs qui partagent les mêmes idées que vous en retournant le bulletin d'adhésion à l'OPG.

## Nos valeurs et nos combats

**L'OPG défend vos intérêts, dans le respect de tous et dans un esprit de solidarité à l'égard :**

- ▶ des producteurs de légumes sous contrat et de nombreuses autres productions qui souffrent aussi d'une politique des prix bas des céréales ;
- ▶ des paysans africains, chez qui les exportateurs déversent notre blé à bas prix.

**Les revendications de l'OPG répondent aux attentes de plus de 95 % des céréaliers :**

- ▶ **liberté de commercialisation** des grains pour améliorer la compétitivité des céréaliers et des éleveurs. Le statut de « collecteur agréé » est une entrave au commerce qui n'existe dans aucun autre pays ;
- ▶ **rééquilibrage des productions en faveur des oléoprotéagineux plutôt que la spécialisation en blé pour exporter ;**
- ▶ **des prix plutôt que des aides qui permettraient d'exporter à moins cher.**

**Sans oublier nos autres combats :**

- ▶ **défense des semences de ferme** et défiance vis-à-vis des OGM (brevetabilité, risque non assurable, refus des consommateurs, importations...).
- ▶ **maîtrise du foncier** par la rentabilité de notre activité économique qui doit nous permettre de rémunérer notre exploitation, notre famille et nos terres. N'abandonnons pas notre foncier pour résoudre nos difficultés au risque de devenir clochards.
- ▶ **gratuité de l'eau** et augmentation de la ressource pour protéger nos cultures des aléas climatiques.
- ▶ **révision de la norme nitrate de 50 mg/l** ; norme qui n'a aucun fondement scientifique.

**Les plans de filières proposés par Intercéréales et Terres Univia sont dangereux et inacceptables pour les producteurs.**

« Il faut que la France retrouve sa place dans le trio de tête des grands pays exportateurs » écrit à l'OPG, le président d'Intercéréales. « On peut gagner 15 à 30 €/t tout au long de la filière », affirme-t-il. Pour les exploitations agricoles, un cap est fixé à 140 €/t pour le prix de revient contre une moyenne aujourd'hui de 170 à 180 €/t, selon lui, tout en réduisant « la consommation d'intrants chimiques, notamment les phytos ».

La filière Diester, en plein déclin, demande aux producteurs de s'asseoir sur leur revenu : « Le gain de compétitivité à moyen terme de chaque grand bassin de production de grandes cultures peut passer donc par une phase de perte, qui doit être considérée comme un investissement. »

**L'objectif des États généraux de l'alimentation était de « permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes » ; ces deux plans de filières n'en ont pas tenu compte.**

Retrouvez l'ensemble de notre projet sur les sites Internet :  
[www.coordinationrurale.fr](http://www.coordinationrurale.fr)  
[www.opg.fr](http://www.opg.fr)

